

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Décision Modificative n°2 BP 2023

Délibération N°PLV 23-12-95

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 01^{er} décembre 2023. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

24 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUKAN-BARBE Christelle à partir de 18h15	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE- MAYEKO Alin
M. BOUDHOU Dimitri à partir de 18h15	Mme DERBY épouse VALA Franciane à partir de 18h12	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise
M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	M. ARTHEIN Victor à partir de 18h18	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel à partir de 18h10	Mme MEKEL Alexina à partir de 18h23	M. MARIE-CLAIRE Jacques

5 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme PERIANAYAGON Annie- Claude	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
Mme MALBOROUGT Reinette	Mme INAMO Tania	

3 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
- Mme PERIANAYAGON Annie-Claude représentée par Mme MAYEKO Gina
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard

Mme COLLETIN Marie-Louise donne lecture de l'exposé et explique que :

A l'approche de la clôture de l'exercice 2023, il s'avère nécessaire de procéder à de derniers ajustements de crédits, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, par une décision modificative budgétaire n° 2.

Pour rappel :

- ⇒ Le Budget primitif 2023 a été adopté par le Conseil Municipal lors de sa séance du 12 avril 2023, avec reprise :
 - des résultats de l'exercice 2022 après le vote du compte administratif 2022,
 - des restes à réaliser 2022.

- ⇒ Par délibération en date du 15 Septembre 2023, le conseil municipal a procédé à l'examen et au vote de la décision modificative n° 01

Après ces deux actes, les prévisions budgétaires pour l'exercice 2023 s'établissaient comme suit :

Section de fonctionnement	BP 2023	Décision Modificative N°1	Total prévision budget 2023
Dépenses	9 355 816,00	900 000,00	10 255 816,00
Recettes	9 355 816,00	126 280,00	9 482 096,00
Résultat	0,00	-773 720,00	-773 720,00
Section d'investissement	BP 2023	Décision Modificative N°1	Total prévision budget 2023
Dépenses	4 221 794,20	-450 000,00	3 771 794,20
Recettes	5 291 577,60	127 048,00	5 418 625,60
Résultat	1 069 783,40	577 048,00	1 646 831,40
Résultat global prévisionnel	1 069 783,40	-196 672,00	873 111,40

Le document budgétaire porté à l'approbation de l'assemblée ce jour est la décision modificative n° 02 et se décline de la manière suivante :

A la section de fonctionnement, les ajustements s'élèvent :

- en recettes : à + 143 000,00 € déclinés comme suit :

→ chapitre 73 « impôts et taxes » : + 200 000,00 €

Lors de la dernière commission permanente en date du 17 Novembre 2023, le président du conseil régional de la Guadeloupe a octroyé à la collectivité la somme de 200 000,00 € au titre des 4% de réserve d'octroi de mer, ainsi il convient d'inscrire ce montant au chapitre 73, article 7373 « octroi de mer ».

→ chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : - 57 000,00 €

La commune est en discussion avec l'UDAF dans le cadre de la participation financière pour la crèche pour l'exercice 2023, mais aussi du partenariat à construire pour les années à venir. Il a été convenu une transaction pour prendre en compte la vacance de convention ou de contrat en 2023, l'existence du service fait et la situation financière de la commune. Cette transaction sera réglée forfaitairement. Il convient donc, sur cette ligne, d'acter l'absence de loyer perçu en 2023.

- en dépenses : à - 230 000,00 € déclinés comme suit :

→ chapitre 012 « charges de personnel » : - 130 000,00 €

Au vu de l'exécution budgétaire et des prévisions pour le dernier mois de l'année, il convient d'ajuster ce chapitre afin d'être au plus proche de la réalité.

→ chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : - 100 000,00 €

Les discussions relatives à la mise en œuvre d'un protocole transactionnel pour 2023 ont conduit à diminuer la participation versée à l'UDAF pour la crèche et à leur attribuer un montant forfaitaire de 150 000 euros (soit 100 000 € de moins que les 250 000 habituels). (*Pour remarque : le contrat de délégation de service public sera lui remis à plat en 2024 et pris en compte au prochain BP*).

A la section d'investissement, un ajustement en dépense de 25 000 € concerne l'opération 57 « construction du CCAS de Port-Louis ». En effet, les travaux d'achèvement du nouveau CCAS ont pris plus de temps que prévu du fait de la défection de l'entreprise MADIKÉRA (malgré le protocole signé pour valoir la nécessité de réaliser le service payé sous l'ancienne mandature). Ils ont donc généré aussi un surplus financier, qu'il convient d'inscrire au budget pour cette opération. Le surcoût concerne la maîtrise d'œuvre et les travaux complémentaires.

Ainsi, la balance générale du budget (ci-dessous), suite à cette deuxième modification, présente un excédent prévisionnel de 1 221 111,40 € :

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
Dépenses	9 355 816,00	900 000,00	-230 000,00	10 025 816,00
Recettes	9 355 816,00	126 280,00	143 000,00	9 625 096,00
Résultat	0,00	-773 720,00	373 000,00	-400 720,00
Section d'investissement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
Dépenses	4 221 794,20	-450 000,00	25 000,00	3 796 794,20
Recettes	5 291 577,60	127 048,00	0,00	5 418 625,60
Résultat	1 069 783,40	577 048,00	-25 000,00	1 621 831,40
Résultat global prévisionnel	1 069 783,40	-196 672,00	348 000,00	1 221 111,40

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les articles L. 243-5 et L. 243-6 du Code des juridictions financières ;

Vu la délibération n° PLV 23-04-24 en date du 12 Avril 2023 portant vote du budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n° PLV 23-09-72 en date du 15 Septembre 2023 portant vote de la décision modificative n° 01 ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (5 abstentions) décide :

Article 1 : D'ajuster la section de fonctionnement en recettes et en dépenses ;

Article 2 : D'ajuster les dépenses et recettes d'investissement ;

Article 3 : De modifier le budget primitif 2023 comme proposé par le document joint.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 08 décembre 2023

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses de fonctionnement		Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
011	Charges à caractère général	1 715 300,00	300 000,00		2 015 300,00
012	Charges de personnel	5 700 000,00	0,00	-130 000,00	5 570 000,00
014	Atténuation de produits	150 000,00	100 000,00		250 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	415 000,00	500 000,00	-100 000,00	815 000,00
66	Charges financières	70 506,00	0,00		70 506,00
67	Charges exceptionnelles	184 318,00	0,00		184 318,00
68	Dotations aux provisions	37 258,00	0,00		37 258,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	1 083 434,00	0,00		1 083 434,00
D002	Déficit reporté				
Total		9 355 816,00	900 000,00	-230 000,00	10 025 816,00
Recettes de fonctionnement		Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
013	Atténuations de charges	49 000,00	0,00		49 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	39 926,00			39 926,00
73	Impôts et taxes	6 618 273,00	100 000,00	200 000,00	6 918 273,00
74	Dotations et participations	1 603 048,00			1 603 048,00
75	Autres produits de gestion courante	122 000,00		-57 000,00	65 000,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels	50 000,00	26 280,00		76 280,00
041	Opérations patrimoniales				0,00
042	Opér. D'ordre de transfert entre sections	873 569,00			873 569,00
R002	Excédent reporté				0,00
Total		9 355 816,00	126 280,00	143 000,00	9 625 096,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE					
Dépenses d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
001	Solde d'exécution reporté				0,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT					
op.6	Résorption de l'habitation insalubre	24 635,72			24 635,72
op.12	Bâtiments	92 365,93			92 365,93
op.13	Voirie rurale	910 532,00	-100 000,00		810 532,00
op.32	Plan local d'urbanisme	50 300,00			50 300,00
op.34	Sécurisation, protection, aménagement écoles	44 939,42			44 939,42
op.54	Eclairage public	31 012,42			31 012,42
op.55	Divers équipements	593 149,28	-100 000,00		493 149,28
op.57	Construction CCAS de Port-Louis	54 506,46		25 000,00	54 506,46
op.58	Zac de Rodrigue	0,00			0,00
op.59	Divers semag	93 572,00			93 572,00
op.60	Divers travaux	72 555,95			72 555,95
op.61	Travaux d'urgence et rehabilitation partielle R. NARAYANAN	24 304,00			24 304,00
op.62	Réhabilitation ancien bâtiment CRCAM	266 596,80	-100 000,00		166 596,80
op.63	Réhabilitation foyer rural en CTM	306 596,80	-150 000,00		156 596,80
op.64	Pôle culturel	201 989,39			201 989,39
op.65	Balisage du littoral de Port-Louis	1 469,03			1 469,03
op.66	Projet Alimentaire Territorial	0,00			0,00
op.67	Terrain de sports et proximité	80 000,00			80 000,00
OPERATIONS FINANCIERES					
chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	472 000,00			472 000,00
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES					
2051	Concessions et droits similaires	27 700,00			27 700,00
OPERATIONS D'ORDRE					
chap.040	Opér. D'ordre de transferts entre sections	873 569,00			873 569,00
chap.041	Opérations patrimoniales				0,00
D001	Solde d'exécution reporté				0,00
Total		4 221 794,20	-450 000,00	25 000,00	3 771 794,20

Recettes d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
RECETTES D'EQUIPEMENT					0,00
op.6	Résorption de l'habitation insalubre				0,00
op.12	Bâtiments	53 000,00			53 000,00
op.13	Voirie rurale	666 526,60			666 526,60
op.34	Sécurisation, protection, aménagement écoles				0,00
op.54	Eclairage public		127 048,00		127 048,00
op.55	Divers équipements	59 125,00			59 125,00
op.57	Construction CCAS de Port-Louis	195 943,00			195 943,00
op.58	Zac de Rodrigue				0,00
op.59	Divers semag				0,00
op.60	Divers travaux				0,00
op.61	Travaux d'urgence et rehabilitation partielle R. NARAYANAN				0,00
op.62	Réhabilitation ancien bâtiment CRCAM	80 000,00			80 000,00
op.63	Réhabilitation foyer rural en CTM	220 563,00			220 563,00
op.64	Pôle culturel				0,00
op.65	Balisage du littoral de Port-Louis	6 048,00			6 048,00
op.66	Projet Alimentaire Territorial	49 500,00			49 500,00
chap.13	Etat et établissements nationaux				0,00
RECETTES FINANCIERES					0,00
10222	FCTVA	58 400,00			58 400,00
10228	FRDE	467 234,00			467 234,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 012 332,00			1 012 332,00
RECETTES PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					0,00
chap.021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
chap.040	Opér. D'ordre de transferts entre sections	1 083 434,00			1 083 434,00
chap.041	Opérations patrimoniales				0,00
chap.024	Produits de cessions	180 085,00			180 085,00
R001	Excédent reporté	1 159 387,00			1 159 387,00
Total		5 291 577,60	127 048,00		5 418 625,60

BALANCE GENERALE DU BUDGET				
Section de fonctionnement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
Dépenses	9 355 816,00	900 000,00	-230 000,00	10 025 816,00
Recettes	9 355 816,00	126 280,00	143 000,00	9 625 096,00
Résultat	0,00	-773 720,00	373 000,00	-400 720,00
Section d'investissement	Budget voté	Décision Modificative N°1	Décision Modificative N°2	Total prévision budget 2023
Dépenses	4 221 794,20	-450 000,00	25 000,00	3 796 794,20
Recettes	5 291 577,60	127 048,00	0,00	5 418 625,60
Résultat	1 069 783,40	577 048,00	-25 000,00	1 621 831,40
Résultat global prévisionnel	1 069 783,40	-196 672,00	348 000,00	1 221 111,40

VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE EXERCICE 2023 SEANCE DU 08 DECEMBRE 2023

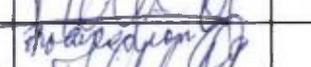
ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice29
 Nombre de membres présents34
 Nombre de suffrages exprimés26
 VOTES : Pour21
 Contre00
 Abstentions05

Date de convocation : **01/12/2023**

Présenté par le Maire,
 A **Port - Louis** le **08 Décembre 2023**
 Le Maire,
 Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

Les membres du conseil municipal,

NOM - Prénoms	QUALITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
HUBERT Jean-Marie	Maire			
FOUCAN-BARBE Christelle	1er Adjoint			
GUSTAVE Anselme	2è Adjoint			
RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	3è Adjoint			
CERCI Bernard	4è Adjoint			
COLLETIN Marie-Louise	5è Adjoint			
MAZEPPA Max	6è Adjoint			
MAYEKO Gina	7è Adjoint			
MOUSTACHE-MAYEKO Alin	8è Adjoint			
ROQUES Yvelise	Conseiller Municipal			
BOUDHOU Dimitri	Conseiller Municipal			
DERBY (ép. VALA) Franciane	Conseiller Municipal			
MOUNSSAMY Olivier	Conseiller Municipal			
BELLOC Catherine	Conseiller Municipal			
SINNAN-RAGAVA Guy	Conseiller Municipal			
MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	Conseiller Municipal			
LAUJIN Dominique	Conseiller Municipal			
CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Conseiller Municipal			

NOM - Prénoms	QUALITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
ZEMBAMA Rodrigue	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
PERIANAYGOM Annie-Claude	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
THOMET Olivier	Conseiller Municipal	<i>[Signature]</i>		
MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique	Conseiller Municipal			
ARTHEIN Victor	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
MEKEL Alexina	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
MALBOROUGT Reinette	Conseiller Municipal			
INAMO Tania	Conseiller Municipal			
EDWIGE Charly Blaise	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
MARIE-CLAIRE Jacques	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>
TOLA Michel	Conseiller Municipal			<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le..... et de la publication le

A...*Port-Louis*....., le...*08/12/2024*.....

Le Maire



Jean-Marie HUBERT